

AMAP du Potager
Siège : 3 Place Dewailly
80 000 AMIENS
amap@amapdupotager.fr
www.amapdupotager.fr

Référente: Francine Froment
06 72 65 31 13
Francine.froment@laposte.net



Emilie HECQUET
14 Rue de l'Eglise
62270 Linzeux

emilie.hecquet62@gmail.com
06 07 95 86 52
Exploitation 100% certifiée Agriculture
Biologique par Ecocert Fr Bio 01

Contrat d'engagement « Pains Saison été » du 07/06 au 25/10/18

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), disponible auprès de l'association ou du réseau FAMAPP

Engagements de la paysanne boulangère :

- Livrer toutes les semaines des produits de qualité, issus de sa production et certifiés en Agriculture Biologique.
- Etre transparente sur la qualité des farines utilisées, le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.
- Etre présente aux distributions, dans la mesure du possible, durant une heure, donner éventuellement des nouvelles de sa production.
- Accueillir sur l'exploitation les adhérents à l'AMAP du potager qui en feraient la demande sur RDV.

Engagements de l'adhérent :

- Etre adhérent de l'AMAP du POTAGER, cotisation annuelle de 10€, et assurer au moins une distribution
- Pré-payer tous ses produits pour la saison en cours
- En cas d'absence, c'est à l'adhérent de s'assurer de trouver un remplaçant pour faire prendre son produit (trocranier permet de revendre ou d'échanger son produit en écrivant un mail à trocranier-amap-du-potager@googlegroups.com), Tout produit non retiré ne pourra être récupéré.
- Dans la mesure du possible, participer régulièrement aux réunions de fin de saison, d'assemblée générale ou exceptionnelles.

Engagements communs :

- Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole, de transformation et à faire part au collectif des soucis rencontrés.
- Aucune décision entraînant un changement majeur dans les engagements ci-dessus ne sera prise sans concertation entre les consommateurs (ou leur représentant) et la paysanne boulangère.

Pains proposés :

- Suivant tableau ci-dessous, chaque adhérent choisit un ou plusieurs pains parmi les 8 proposés.
- La saison été commence le jeudi 07/06/2018 et se termine le jeudi 25/10/2018 .
- Il n'y aura pas de distribution les jeudis **12/07, 16/08 et 27/09 donc au total 18 distributions.**
- Modalité de paiement : en 1, 2 ou 3 fois (mois consécutifs) à la signature de l'engagement,

Jour de distribution : Les jeudis de 17H30 à 19H30 dans les locaux de l'Auberge de Jeunesse, 30 square des 4 chênes à Amiens.

